

Notice descriptive du véhicule

acl

Type : 2 B

Marque : A.C.L. - Type 2 B - Genre : Camionnette

Poids total autorisé en charge, véhicule isolé

Poids total roulant autorisé : avec remorque non freinée (NF) 1 220 kg
 avec remorque freinée (F) 1 580 kg
 Nombre de places assises : 2

CONSTRUCTEUR : S.A. TEILHOL - B.P. 6 - 63120 COURPIERE - Téléph. (73) 94.01.50

I - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

- 2 essieux,
- 2 roues motrices à l'avant,
- 4 roues indépendantes,
- Pneumatiques 145 x 330 à carcasse radiale ou équivalents,
- Châssis constitué par un plancher porteur en tôle d'acier emboutie et soudée,
- Caisse rivée sur le châssis,
- Moteur à l'avant, dans l'axe longitudinal du véhicule,
- Poste de conduite en arrière du moteur.

II - DIMENSIONS ET POIDS

- Empattement gauche 2,401 m
- Empattement droit 2,449 m
- Voie de l'essieu AV (au sol) 1,288 m
- Voie de l'essieu AR (au sol) 1,248 m
- Hauteur libre au dessus du sol en charge 0,125 m

Dimensions hors tout :

- Longueur 3,775 m
- Largeur 1,544 m
- Porte-à-faux AV 0,595 m
- Porte-à-faux AR droit 0,731 m
- Porte-à-faux AR gauche 0,779 m
- Hauteur libre au dessus du sol en charge 0,125 m

Poids du véhicule en ordre de marche (pneumatiques 145 x 330) :

	BACHÉ	PETIT FOURGON	GRAND FOURGON
AV	450 kg	470 kg	470 kg
AR	295 kg	335 kg	340 kg
TOTAL	745 kg	805 kg	810 kg

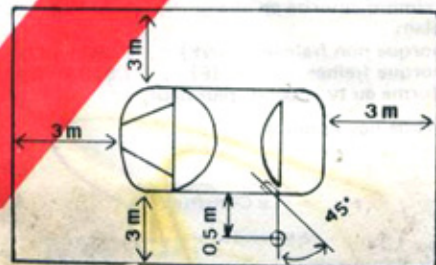
- Poids maximal autorisé sur l'essieu AV 570 kg
- Poids maximal autorisé sur l'essieu AR 670 kg
- Poids total autorisé en charge 1 220 kg
- Poids total roulant :
- avec remorque sans frein de 410 kg (dont 50 kg sur le crochet d'attelage) (NF) 1 580 kg
- avec remorque freinée de 750 kg (dont 50 kg sur le crochet d'attelage) (F) 1 920 kg

III - MOTEUR

- Moteur à explosion, 4 temps, RNUR.
- Type 688
- Cylindres 4 en ligne
- Alésage 70 mm
- Course 72 mm
- Cylindrée 1 108 cm³
- Taux de compression : 9,5 (8,3 pour certains équipements)
- Puissance administrative 6 ch
- Carburant normalement utilisé essence
- Réservoir de 39 litres, placé à l'arrière, fixé par boulons;
- Ce réservoir satisfait aux prescriptions de l'arrêté du 13 mars 1972.
- Régime de rotation du moteur :
- maximal 5 500 tr/mn
- de couple maximal 7,9 mkg 3 000 tr/mn
- de puissance maximale 34,5 kW ISO (48 ch DIN) 5 300 tr/mn
- Échappement, avec silencieux à chicanes, sortie latérale gauche
- marquage du silencieux (dérogation 77/113 du 5 mai 1977) :

RENAULT
D G M 10758 AS \diamond 23

- Efficacité : niveau sonore général produit par le véhicule : 80dB.A., mesuré dans les conditions prévues par l'A.M. du 13.04.1972 (modifié le 16.09.1977).
- Niveau sonore au point fixe : 87 dB.A., mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 14 avril 1975 au régime stabilisé de 3 975 tours par minute et dans la configuration reproduite par le croquis ci-dessous.



Position du microphone

- Tubulures d'admission et d'échappement monoblocs
- Alimentation par pompe et carburateur inversé
- Distribution commandée par chaîne, soupapes en tête avec culbuteurs
- Allumage par distributeur, bobine et bougies; avance automatique centrifuge avec correcteur à dépression.
- Dispositif antiparasites agréé pour ce type de véhicule et conforme aux prescriptions de l'A.M. du 28.04.1969.
- Alimentation électrique : une batterie 12 V - 140/28 Ah.
- Graissage sous pression par pompe à engrenages
- Refroidissement par liquide en circuit fermé avec vase d'expansion,
- Radiateur à l'AV. du moteur,
- Motoventilateur à fonctionnement intermittent commandé par thermocontact,
- Capacité du système de refroidissement : 6,3 litres (avec chauffage)
- Recyclage des gaz carter : du type à ventilation ouverte à 2 circuits, l'un en amont, l'autre en aval du carburateur.
- Filtre à air : sec No 77 00 577 427
- Le moteur équipant ce véhicule satisfait aux prescriptions des arrêtés ministériels des 16 janvier 1975 (modifiés le 5.10.1977) et 4.10.1977, relatifs aux émissions de gaz polluants par les moteurs à essence des véhicules.

IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

- Embrayage type monodisque à sec
- Boîte de vitesse mécanique à engrenage R.N.U.R. à 4 rapports avant et 1 marche AR.; commande mécanique à main par levier sur le tablier.
- Pont à simple réduction par couple conique; transmission du mouvement de la boîte de vitesse à chaque roue avant par arbre comportant 2 joints homocinétiques.

Démultiplication de la transmission :

Combinaisons de vitesses	Rapports de la boîte	Couple conique (8 x 33)	Démultiplication totale
1ère	12 x 46	4,125	15,811
2ème	17 x 38	4,125	9,221
3ème	24 x 35	4,125	6,016
4ème	38 x 39	4,125	4,233
Marche AR.	11 x 39	4,125	14,625

Avec des pneumatiques de 145 x 330 (dont la circonférence de roulement sous charge est de 1,720 m environ) au régime du moteur de 1000 tr/mn, la vitesse est de :

Combinaisons de vitesses	Vitesses en km/h
1ère	6,53 environ
2ème	11,19 environ
3ème	17,15 environ
4ème	24,38 environ
Marche AR.	7,06 environ

- La vitesse maximale du véhicule est de 130 km/h environ.
- Poussée et transmission des réactions de freinage par bras triangulés articulés sur les blocs caoutchouc, transversaux à l'AV., longitudinaux à l'AR.
- 1 indicateur de vitesse

V - SUSPENSION

- 4 roues indépendantes
- 2 barres de torsion longitudinales à l'AV.
- 2 barres de torsion transversales à l'AR.
- Flexibilité moyenne aux roues des barres de torsion :
 - AV. : 53%
 - AR. : 44%
- 4 amortisseurs télescopiques hydrauliques : 2 AV. - 2 AR.
- 1 barre antidévers à l'AV. et 1 à l'AR.

VI - DIRECTION

- A-crémaillère,
- transmission aux roues avant par biellettes, articulation à rotules et bloc caoutchouc.
- Démultiplication : 20/1
- Diamètre de braquage entre murs : 10,80 m

VII - FREINAGE

- Le véhicule est équipé de deux dispositifs de freinage indépendants
- 1/ - Un dispositif principal commandé par pédale agissant sur toutes les roues (transmission hydraulique). Maître-cylindre tandem freinage non assisté.
- 2/ - Un dispositif de secours par pédale, indépendant des circuits (transmission hydraulique)
- 3/ - Dispositif d'immobilisation, commandé par levier à main, agissant sur les roues AR. (transmission mécanique)